Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

Agence Régionale de Santé
Direction de la Santé Publique

Vesoul, le 25 juillet 2019.

Pour affichage et diffusion

MAUVAISE QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC
Information des usagers
Commune de BELVERNE

Les eaux du réseau ont été reconnues impropres à la consommation par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En effet, les analyses du contrôle sanitaire révèlent des contaminations bactériennes.

De telles contaminations pourraient être responsables de pathologies plus ou moins bénignes telles que des gastro-entérites.

C'est pourquoi, **il est nécessaire de prendre les mesures suivantes**, en attendant les résultats des prochaines analyses réalisées par l'ARS :

- Pour la **boisson**, la **glace** et les **glaçons**, le **lavage des dents**, la **préparation des aliments** et le **lavage des légumes crus**, il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées (qu'il convient d'utiliser rapidement après ouverture).
- Pour **les autres usages** (toilette corporelle, linge, vaisselle, WC, lavage des sols), l'eau du robinet pourra être utilisée.
- En cas de doute pour l'abreuvage des animaux domestiques ou d'élevage, le vétérinaire habituel est seul compétent pour déterminer d'éventuelles restrictions d'usage.

J'attire votre attention sur le risque qu'il y aurait à utiliser une eau de source, de fontaine ou de puits non contrôlée, dont la pollution pourrait être beaucoup plus grave que celle du réseau public.

La collectivité surveille attentivement l'évolution de la situation et étudie les moyens à mettre en œuvre pour restaurer la qualité de l'eau.
Elle vous tiendra informés de l'évolution de cette affaire et, en particulier, elle vous signalera le retour à une situation normale, c'est-à-dire sans risque pour la santé.

CES CONSIGNES DOIVENT ETRE STRICTEMENT RESPECTEES JUSQU'A CE QU'UN NOUVEL AVIS VOUS INFORME D'UN RETOUR A LA NORMALE DE LA QUALITE DE L'EAU.

Pour le Directeur général,
La Cheffe de l'Unité Territoriale
Santé Environnement,

Audrey JACQUEN